

SÉMINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016

DÉMOCRATIE ET FINANCES PUBLIQUES DANS LES CITÉS GRECQUES

Léopold Migeotte

L'étude des finances publiques, à propos des cités grecques comme de tout État développé, comporte assurément des aspects techniques et peut sembler rébarbative au premier abord. Le séminaire abordera forcément quelques-uns de ces aspects, généralement par le recours à des exemples concrets. Mais il mettra surtout en relief plusieurs idées-forces qui sous-tendent la synthèse que j'ai publiée il y a deux ans *. Il insistera en particulier sur la dimension politique de la gestion des finances des cités, aspect qu'Aristote avait déjà noté en soulignant que cette gestion faisait partie de l'administration publique. L'originalité des cités grecques, de ce point de vue, résidait dans l'exercice de la démocratie directe. Outre une introduction et une conclusion, le séminaire comprendra trois parties :

1. des considérations générales sur le contenu du livre, sur quelques caractères fondamentaux de la vie en cité et sur le recours à des modèles explicatifs ;
2. une analyse de la manière dont la gestion des finances publiques répondait au principe de la participation des citoyens et à celui de la "transparence" ;
3. une présentation des ressources financières des cités, en particulier de leurs ressources patrimoniales, de leurs réserves financières – avec la pratique du crédit – et des contributions personnelles imposées ou demandées aux riches.

* *Les finances des cités grecques aux périodes classique et hellénistique*, Paris, Les Belles Lettres, 2014. Ce livre est censé remplacer la dernière synthèse en date, toujours citée depuis plus de 80 ans : celle d'A.M. Andreades, *Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς δημοσίας οἰκονομίας*, publiée à Athènes en 1928, puis traduite en allemand en 1931, en anglais en 1933 et en italien en 1961 (après révision de l'auteur dans les deux premiers cas). La traduction anglaise, due à C.N. Brown, s'intitule *A History of Greek Public Finance I*, et a paru à Cambridge Mass.